

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AMBRUGEAT**

RECU

SEANCE DU 18 MARS 2019 N° 02 - 2019

08 AVR. 2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

L'an deux mille dix- neuf et le dix-huit mars à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune d'AMBRUGEAT régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie sous la présidence de M. Michel SAUGERAS, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08//03/2019

Présents : Mmes et Mrs SAUGERAS Michel ; BREUIL Lucette ; DUFAURE MESLEM Andrée ; HOUBIGAND Régis ; LIEBERT Dominique ; TINDELIERE Maurice ; SEINCE Maryse ; SOUDEILLE Pierre Louis

Absent (e)(s) Excusé (e)(s) : Mme EDOM Ludivine

Absente :

Procurat ion (s) : Mme EDOM Ludivine à Mme DUFAURE Andrée

Secrétaire de séance : MME DUFAURE MESLEM Andrée

Délibération n° 13

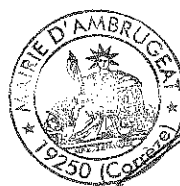
Objet : arrêt du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Haute Corrèze Ventadour

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du dossier d'arrêt du projet SCOT et considérant que le projet est conforme aux attentes du Syndicat mixte et aux objectifs initialement fixés et après en avoir délibéré :

- o Emet un avis favorable au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays Haute Corrèze Ventadour

Pour copie conforme, le 18 mars 2019

Le Maire,
Michel SAUGERAS



Certifié exécutoire
Après dépôt en sous-préfecture le

Publication en Mairie du 03/04/2019

